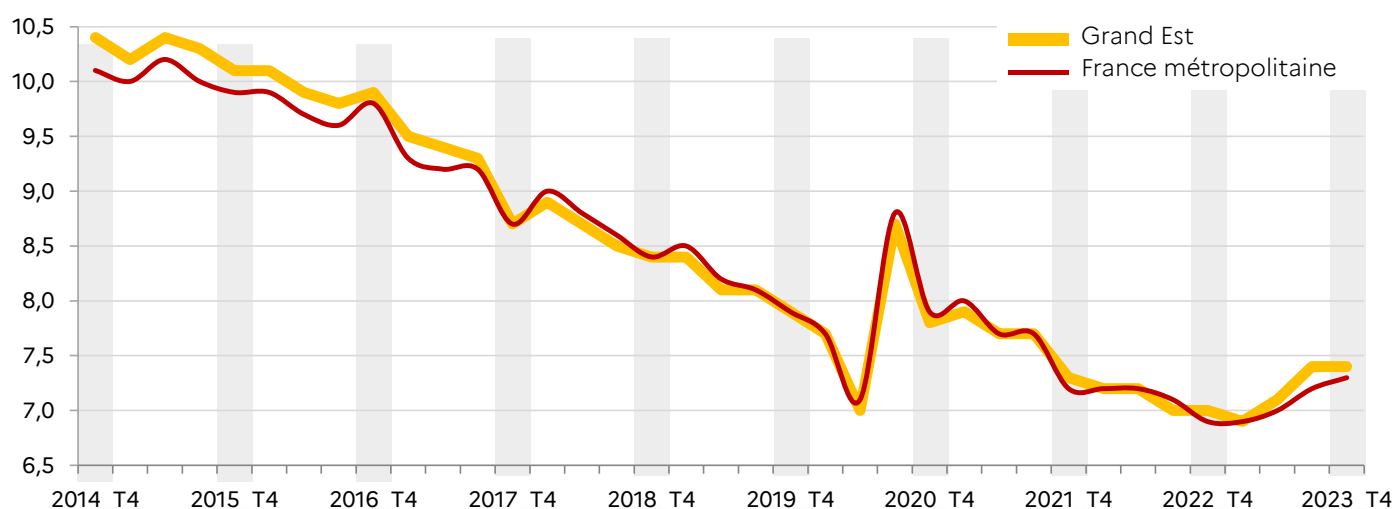


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Après deux hausses consécutives (+0,2 point au 2^e trimestre 2023, et +0,3 point au 3^e), le taux de chômage régional se stabilise en fin d'année, s'établissant à 7,4 % de la population active au 4^e trimestre 2023. En France métropolitaine, il augmente de 0,1 point, atteignant 7,3 %. Sur un an, la hausse est de 0,4 point dans le Grand Est comme en France métropolitaine.

Sur dix ans, le taux de chômage régional se replie de 2,6 points dans la région, et de 2,5 points en France métropolitaine.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Le Grand Est fait partie avec l'Occitanie, PACA, la Corse, la Bretagne et les Pays de la Loire des cinq régions où le taux de chômage localisé reste stable au dernier trimestre 2023. Six autres régions enregistrent une hausse très légère (+0,1 pt), alors que l'Île-de-France affiche la progression un peu élevée (+0,2 pt). Le classement des régions selon leur taux de chômage localisé demeure inchangé : les Pays de la Loire (5,9 %) et la Bretagne (6,1 %) restent les régions où le chômage est au plus bas, et les Hauts-de-France gardent le taux de chômage le plus élevé de la Métropole (9,3 %). Le Grand Est (avec 7,4 %) continue de se situer à la 4^e place, bien que son taux de chômage localisé soit à peine plus élevé que le taux de chômage métropolitain (7,3 %).

Région	2023 T3	2023 T4	Évol. trim. (en point)
Hauts-de-France	9,2	9,3	+0,1
Occitanie	8,9	8,9	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,2	8,2	0,0
Grand Est	7,4	7,4	0,0
Île-de-France	7,0	7,2	+0,2
Normandie	7,0	7,1	+0,1
Centre-Val-de-Loire	6,9	7,0	+0,1
Bourgogne-Franche-Comté	6,5	6,6	+0,1
Nouvelle-Aquitaine	6,5	6,6	+0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4	6,5	+0,1
Corse	6,5	6,5	0,0
Bretagne	6,1	6,1	0,0
Pays de la Loire	5,9	5,9	0,0
France métropolitaine	7,2	7,3	+0,1

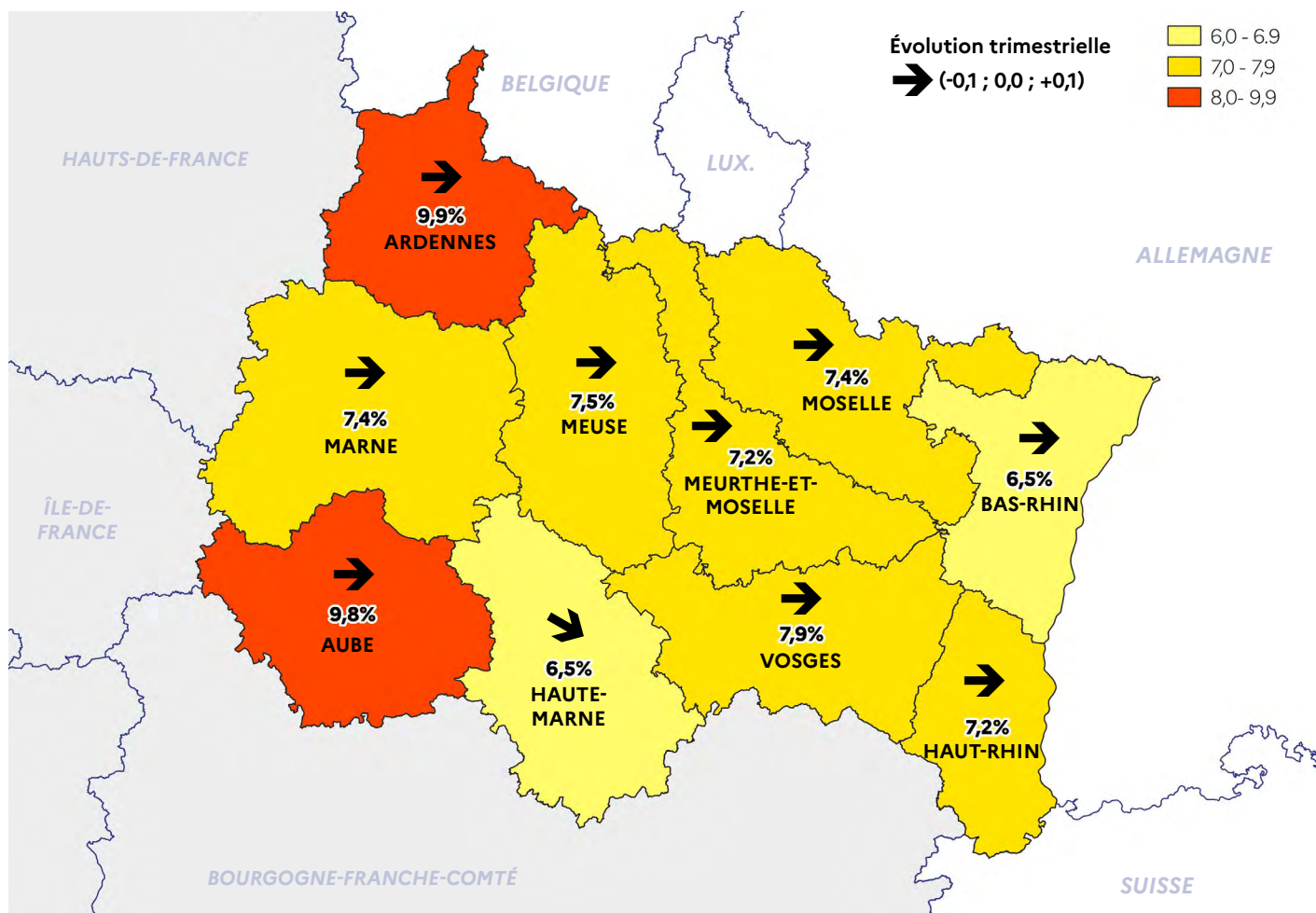
Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Comme au niveau régional, le taux de chômage localisé par département est en stabilité au 4^e trimestre 2023 dans une majorité de départements du Grand Est. La Meuse et la Moselle enregistrent une hausse modérée (+0,1 pt) de leur taux de chômage, et la Haute-Marne se distingue par une baisse en fin d'année (-0,2 pt). La Haute-Marne est ainsi le département du Grand Est où le taux de chômage localisé a le moins augmenté sur un an (+0,2 pt), suivi par la Meuse et la Meurthe-et-Moselle (+0,3 pt sur un an). La hausse moyenne sur un an est de 0,4 pt dans le Grand Est (et en Métropole). Dans une majorité de départements, le taux de chômage progresse d'autant ou à peine plus sur un an (Aube, Marne, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges). La progression annuelle du taux de chômage ardennais (+0,7 % sur un an) fait exception. Inférieurs à 10 %, les taux de chômage des Ardennes (9,9 %) et de l'Aube (9,8 %) sont cependant les plus élevés de la région au 4^e trimestre 2023. A contrario, le Bas-Rhin et la Haute-Marne présentent un taux de chômage plutôt faible (6,5 %), et avec le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle (7,2 % chacun), ils affichent un taux de chômage situé sous la moyenne métropolitaine (7,3 %).

	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,2	9,4	9,5	9,9	9,9	0,0	+0,7
Aube	9,4	9,4	9,4	9,8	9,8	0,0	+0,4
Marne	7,0	7,0	7,2	7,4	7,4	0,0	+0,4
Haute-Marne	6,3	6,2	6,4	6,7	6,5	-0,2	+0,2
Meurthe-et-Moselle	6,9	6,9	7,0	7,2	7,2	0,0	+0,3
Meuse	7,2	7,1	7,1	7,4	7,5	+0,1	+0,3
Moselle	7,0	6,9	7,1	7,3	7,4	+0,1	+0,4
Bas-Rhin	6,1	6,0	6,2	6,5	6,5	0,0	+0,4
Haut-Rhin	6,7	6,7	6,9	7,2	7,2	0,0	+0,5
Vosges	7,4	7,4	7,7	7,9	7,9	0,0	+0,5
Grand Est	7,0	6,9	7,1	7,4	7,4	0,0	+0,4
France métropolitaine	6,9	6,9	7,0	7,2	7,3	+0,1	+0,4



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

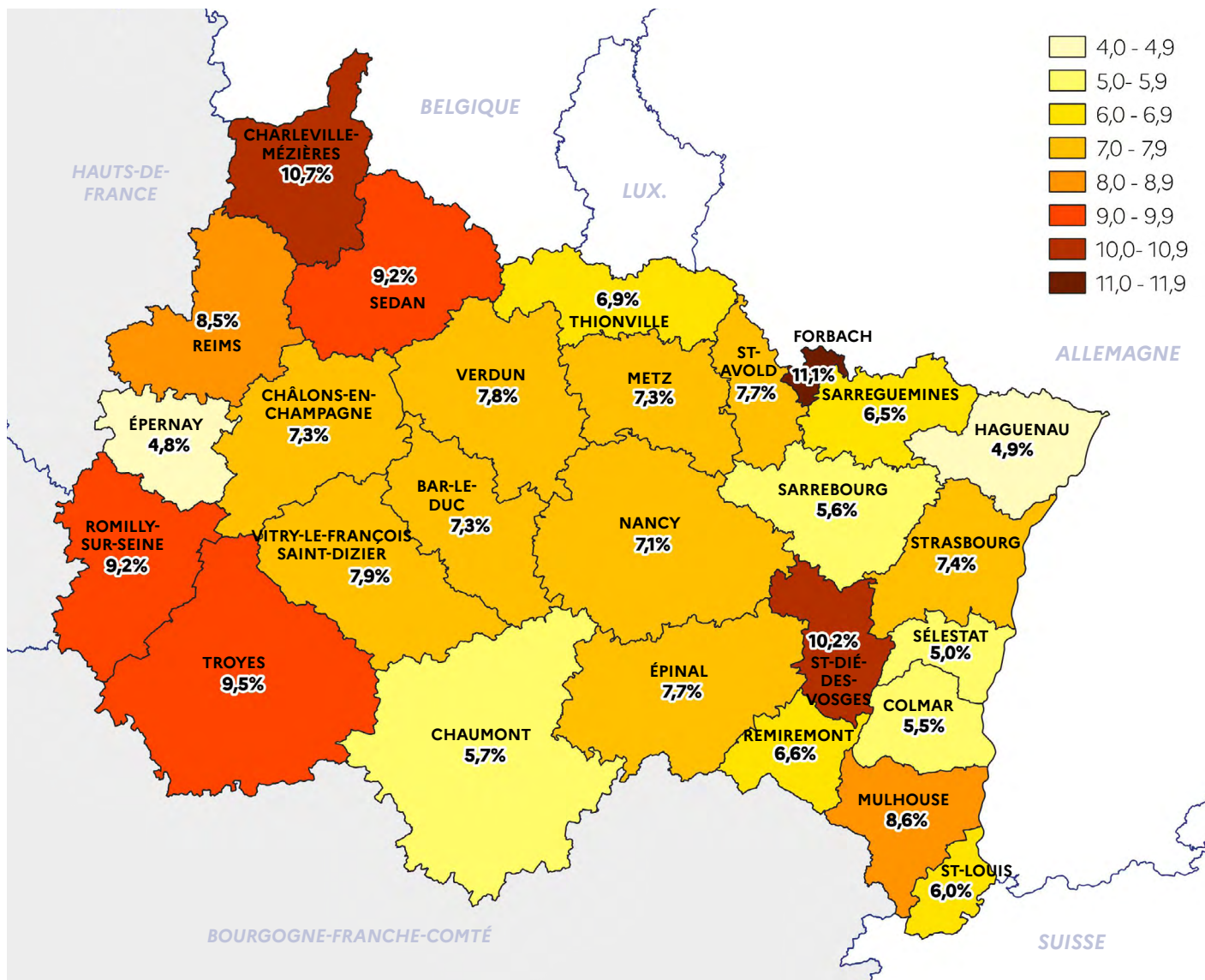
ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

La stabilité des taux de chômage observée aux niveaux de la région ou des départements se retrouve au niveau des zones d'emploi (ZE) de la région. La grande majorité des ZE du Grand Est enregistrent en effet des évolutions trimestrielles de leur taux de chômage très voisines de 0 (soit 0, soit -0,1 pt ou +0,1 pt). Seules deux zones, les ZE de Chaumont et de Remiremont affichent des évolutions plus marquées (à la baisse) de -0,2 point. Sur un an, aucune zone d'emploi du Grand Est n'enregistre de baisse de son taux de chômage localisé ; les hausses sont comprises dans une fourchette allant de +0,2 point à +0,9 point. Les ZE de Chaumont, Colmar, Romilly-sur-Seine, Sélestat, Verdun, Vitry-le-François Saint-Dizier enregistrent la hausse minimale de 0,2 pt, leur taux de chômage évoluant très peu depuis la fin 2022. La ZE de Charleville-Mézières est celle qui affiche l'évolution la plus sensible sur un an (+0,9 pt), suivie par celle de Mulhouse (+0,8 pt). Les ZE d'Épernay (4,8 %) et d'Haguenau (4,9 %) sont les deux seules zones d'emploi ayant un taux de chômage situé sous la barre des 5 %. À l'autre extrémité de l'éventail, les ZE de Forbach (11,1 %), Saint-Dié-des-Vosges (10,2 %) et Charleville-Mézières (10,7 %) affichent les taux les plus élevés. Les deux premières bénéficient cependant des baisses les plus importantes sur dix ans (ZE de Forbach : -4,5 pts entre fin 2013 et fin 2023 ; ZE de Saint-Dié-des-Vosges : -4,1 pts).

	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	7,0	6,7	7,0	7,3	7,3	0,0	+0,3
Châlons-en-Champagne	6,7	6,8	7,0	7,2	7,3	+0,1	+0,6
Charleville-Mézières	9,8	10,0	10,3	10,8	10,7	-0,1	+0,9
Chaumont	5,5	5,4	5,7	5,9	5,7	-0,2	+0,2
Colmar	5,3	5,2	5,4	5,6	5,5	-0,1	+0,2
Épernay	4,5	4,5	4,7	4,8	4,8	0,0	+0,3
Épinal	7,2	7,1	7,4	7,7	7,7	0,0	+0,5
Forbach	10,6	10,5	10,6	11,0	11,1	+0,1	+0,5
Haguenau	4,5	4,5	4,6	4,8	4,9	+0,1	+0,4
Metz	7,0	6,9	7,1	7,3	7,3	0,0	+0,3
Mulhouse	7,8	7,8	8,1	8,5	8,6	+0,1	+0,8
Nancy	6,8	6,8	6,9	7,1	7,1	0,0	+0,3
Reims	8,0	8,0	8,2	8,5	8,5	0,0	+0,5
Remiremont	6,3	6,3	6,5	6,8	6,6	-0,2	+0,3
Romilly-sur-Seine	9,0	9,0	9,0	9,2	9,2	0,0	+0,2
Saint-Avold	7,2	7,2	7,5	7,7	7,7	0,0	+0,5
Saint-Dié-des-Vosges	9,6	9,5	10,0	10,3	10,2	-0,1	+0,6
Saint-Louis	5,7	5,7	5,7	5,9	6,0	+0,1	+0,3
Sarrebourg	5,1	5,0	5,4	5,6	5,6	0,0	+0,5
Sarreguemines	6,2	6,1	6,3	6,6	6,5	-0,1	+0,3
Sedan	8,7	8,6	8,9	9,3	9,2	-0,1	+0,5
Sélestat	4,8	4,7	4,8	5,0	5,0	0,0	+0,2
Strasbourg	6,9	6,8	7,0	7,4	7,4	0,0	+0,5
Thionville	6,5	6,4	6,6	6,9	6,9	0,0	+0,4
Troyes	9,1	9,1	9,2	9,6	9,5	-0,1	+0,4
Verdun	7,6	7,5	7,5	7,7	7,8	+0,1	+0,2
Vitry-le-François Saint-Dizier	7,7	7,4	7,7	8,0	7,9	-0,1	+0,2
Grand Est	7,0	6,9	7,1	7,4	7,4	0,0	+0,4
France métropolitaine	6,9	6,9	7,0	7,2	7,3	+0,1	+0,4

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.